

*Le Premier Ministre*

Le 22 JAN. 2018  
CAB/2018.D/2526.

Monsieur le Préfet,

La réforme régionale a donné naissance à la région Grand Est voici presque deux ans. Si l'association des anciennes circonscriptions d'Alsace, de Champagne Ardennes et de Lorraine ne semble pas avoir posé de sérieuses difficultés aux deux dernières, l'Alsace en revanche enregistre un mouvement limité mais réel en faveur d'une évolution institutionnelle de son territoire.

Les limites des adaptations possibles à l'organisation territoriale issue des lois « Maptam » et « NOTRE » ont été fixées par le Président de la République à l'occasion de la conférence nationale des territoires, le 17 juillet dernier.

S'agissant particulièrement des deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le Chef de l'Etat a pu indiquer directement aux élus de ces départements à l'occasion du déjeuner républicain organisé dans votre préfecture le 30 octobre dernier que si la carte régionale est confirmée dans sa définition actuelle, une évolution des deux départements alsaciens à l'intérieur de la région Grand Est n'en reste pas moins possible.

Je vous demande de mener des réflexions sur cette question, en lien avec les parlementaires, les départements, la métropole et les communes de ce territoire, sans oublier naturellement la collectivité régionale.

Sans remettre en cause la région Grand Est, vous évalueriez la réalité des volontés exprimées et examinerez les avantages comme les inconvénients, des hypothèses institutionnelles offertes par le code général des collectivités territoriales, telle que l'entente interdépartementale ou la création d'un département « Alsace » par fusion des deux départements existants. Vous établirez les calendriers envisageables ainsi que les options possibles en matière de compétences à exercer.

.../...

Monsieur Jean-Luc MARX  
Préfet de la région du Grand-Est  
Préfet du Bas-Rhin

Par ailleurs, vous recueillerez les éventuelles suggestions d'expérimentations législatives que les collectivités du Grand Est pourraient proposer, notamment en matière de coopération transfrontalière, champ appelé à se développer.

La Direction Générale des Collectivités Locales vous apportera son expertise juridique dans cette mission ; de même le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires accompagnera les réflexions que vous conduirez.

Vous me rendrez votre rapport pour le printemps prochain.

Je vous prie, Monsieur le préfet, de croire à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

  
Edouard PHILIPPE